



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général - Pôle DRRH
Direction de l'encadrement, des personnels
administratifs, techniques, de laboratoire, de santé et sociaux**

DRRH
DEPAT 3
Bureau des personnels ingénieurs, techniques de recherche et de formation
Affaire suivie par : elisebeth.mitaine@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 57 57 39 57

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP G « Commis-se de cuisine et restauration », organisé par le rectorat de l'académie de Bordeaux

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités ;

Vu Le Code général de la Fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, **BAP G « Commis-se de cuisine et restauration »**, organisé par le rectorat de l'académie de Bordeaux est composée ainsi qu'il suit :

Mr FERNANDEZ Joseph, Président du jury, Directeur DGR, Rectorat de Bordeaux

Mr Olivier BERGER, Chef cuisinier, Rectorat de Bordeaux

Mme Hélène JAFFRES, Adjointe gestionnaire, Collège Berthelot Bègles

Mme Delphine GONDEBERT, Cheffe de Bureau DEPAT 1, Rectorat de Bordeaux, suppléante

Article 2 : La rectrice de l'académie de Bordeaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 28 avril 2022